

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE**

DELIBERATION N° 2026/09

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 05 mars 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Pierre LAULAGNET.

Date de convocation : 26 février 2026

Nombres de membres du Conseil municipal : 15 - En exercice : 15 - Présents : 14
Votants : 15

Résultat du vote : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : Pierre LAULAGNET, Philippe BOUNIARD, Claire BOMBRUN, Agnès GUIGON, Jean-Charles GONIEAUX, Yves LAMOINE, Carole THOMAS, Jérôme MERCOYROL, Philippe EUVRARD, Denis BERARD, Michel PREVOST, Sophie ALLEOUD, Bernard PUEYO, Catherine LEYNON.

Excusé(e)s : Simone GUICHARD (procuration à Agnès GUIGON)

Absent(e)s :

Madame Carole THOMAS été élue secrétaire.

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 du budget principal.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Pierre LAULAGNET, Maire, est appelé à se prononcer sur le BP 2026 discuté en réunion de travail du 12 février 2026, après transmission des documents budgétaires selon la réglementation en vigueur, le 11 février 2026, et qui se résume comme suit :

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

INVESTISSEMENT		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédit d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	695 349,85	862 375,00
+		+	+
REPORT	Reste à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	182 350,00	145 394,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	130 069,15	
=		=	=
Total de la section d'investissement		1 007 769,00	1 007 769,00

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 511 043,00	1 402 222,93
+		+	+
REPORT	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	-	-
	002 Résultat de fonctionnement reporté	-	108 820,07
=		=	=
Total de la section de fonctionnement		1 511 043,00	1 511 043,00

TOTAL DU BUDGET		2 518 812,00	2 518 812,00
-----------------	--	--------------	--------------

AUTORISATION DE PROGRAMME = NÉANT
AUTORISATION D'ENGAGEMENT = NÉANT

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 511 043,00 €	1 511 043,00 €
Investissement	1 007 769,00 €	1 007 769,00 €
Total	2 518 812,00 €	2 518 812,00 €

PRÉCISE que le budget est voté :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

PRÉCISE que les provisions sont semi budgétaires.

AUTORISE Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs au dépenses de personnel dans la limite de :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

DONNE pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 05 mars 2026

POUR COPIE CONFORME
Alba la Romaine, le 06 mars 2026
Le Maire, Pierre LAULAGNET

La Secrétaire de séance
Carole THOMAS

